PAYS DE CRAON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

En exercice : 58	
Présents : 45	
Votants : 51	

Séance du 4 juillet 2022

Le quatre juillet deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 28 juin 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	POIRIER Bruno, suppléant
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), DALIFARD Alexia (Ballots), LÉPICIER René-Marc (Congrier), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), LANVIERGE Quentin (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), PELLUAU Philippe (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BEUCHER Clément (Saint-Poix)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maurice RADÉ a donné pouvoir à **Laurence MANCEAU**
Florence BÉZIER a donné pouvoir à **Jean Sébastien DOREAU**
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à **Aurélie MAHIER**
Thierry JULIOT a donné pouvoir à **Pierrick GILLES**
Pascale GARBE a donné pouvoir à **Richard CHAMARET**
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à **Hervé TISON**

Secrétaire de Séance : Élu **Gaétan CHADELAUD**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-07/96 – EAU ET ASSAINISSEMENT
CONTRATS DE CONCESSION D'EAU POTABLE À ÉCHÉANCE – SUITE À DONNER

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 4 juillet 2022

OBJET 2022-07/96 – EAU ET ASSAINISSEMENT
Contrats de concession d'eau potable à échéance – Suite à donner

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Eau et Assainissement, rapporte au conseil communautaire que, lors de la réunion du 4 janvier 2022, les membres du Conseil d'Exploitation ont été informés qu'ils seraient invités d'ici la fin du premier semestre 2022 à émettre un choix sur le futur mode de gestion du service d'eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC).

Il est rappelé que la compétence Eau Potable se répartie de la façon suivante :

- Une exploitation en Régie des communes de l'Ex-SIAEP de Livré-La-Touche (12 communes), ainsi que des communes de Craon et Cossé-Le-Vivien
- Une exploitation en Délégation de Service Public (DSP) par Véolia des communes de l'Ex-SIAEP du Craonnais (12 communes) avec une date de fin de contrat de DSP au 31 décembre 2023
- Une exploitation en DSP par Véolia des communes de la CCPC, qui faisait partie de l'Ex-SIROCG (9 communes) et une date de fin de contrat de DSP au 31 décembre 2023
- Une exploitation en DSP par SUEZ des communes de Courbeveille et Astillé et une date de fin de contrat de DSP redéfinie au 31 décembre 2023.

Pour aider les membres du conseil d'exploitation dans leur prise de décision, une présentation des différents modes de gestion doit être effectuée.

Pour l'assister dans cette démarche, et la mise en place du choix du mode de gestion qui sera retenu, la Régie a fait appel à l'assistance de l'ATD Eeau53. Le conseil d'exploitation a ainsi validé, lors de sa séance du 1er février 2022, l'offre de l'ATD Eeau 53 d'un montant de 6 175 € HT.

Les conclusions de l'analyse, faite par l'ATD Eau en coordination avec la Régie, ont fait l'objet d'une présentation au Conseil d'exploitation du 21 juin 2022.

Considérant la proposition du Conseil d'exploitation en date du 21 juin 2022 concernant la suite donnée à chaque fin de contrat de concession Eau potable, pour chacun des ex-territoires,

Après avis favorable du Bureau en date du 27 juin 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- Territoire de l'Ex-SIAEP du Craonnais
  - ⇨ **DÉCIDE de reprendre** en Régie l'exploitation de la production d'eau potable de ce territoire (usine de production d'eau potable de la Marinière),
  - ⇨ **DÉCIDE de relancer** une DSP uniquement pour l'exploitation des réseaux d'eau potable de ce territoire,
- Territoire de l'Ex-SIROCG
  - ⇨ **DÉCIDE de relancer** une DSP pour l'exploitation des réseaux d'eau potable de ce territoire,
- Communes de Courbeveille et Astillé
  - ⇨ **DÉCIDE de relancer** une DSP pour l'exploitation des réseaux d'eau potable de ces 2 communes,
- Territoires faisant l'objet d'une nouvelle DSP
  - ⇨ **DÉCIDE de lancer** une unique DSP sur la totalité des 3 territoires,
  - ⇨ **DÉCIDE de relancer** une DSP pour une durée de 12 ans.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 12 juillet 2022
Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT

COMMUNAUTÉ de COMMUNES * Pays de Craon * B.P. 71 - 53400 CRAON du PAYS de CRAON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200048551-20220704-DELIB20220796-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/07/2022
Affichage : 15/07/2022
Pour l'autorité compétente par délégation